

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 juin 2015

Président : François de MAZIÈRES (sauf délibération 2015.06.04)

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA, Mme Amélie GOLKA, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE (sauf délibération n°2015.06.01 à 05), M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ (sauf délibération 2015.06.27), M. Michel CROUZAT (sauf délibération 2015.06.27), Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, M. Bernard DEBAIN, Mme Sonia BRAU (sauf délibération 2015.06.01 à 03 – pouvoir à M. Bernard DEBAIN), M. Frédéric BUONOBONDEL, M. Sébastien DURAND, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle de CRÉPY, M. Thierry VOITELLIER (sauf délibération 2015.01.01 à 02 et 2015.06.19), Mme Corinne BÉBIN (sauf délibération 2015.06.01 et 2015.06.20 à 22), M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY (sauf délibération 2015.06.14), M. François LAMBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PÉRILLON, M. François SIMÉONI, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN (sauf délibération 2015.06.20 à 27), Mme Jane-Marie HERMANN et M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

Mme Florence NAPOLY (pouvoir à Mme d'ESTÈVE),
Mme Laurence de PINS (pouvoir à Mme BELMER),
M. Jean-Loup ROTTEMBOURG (pouvoir à Mme DOUCERAIN),
M. Patrick CHARLES (pouvoir à Mme AGOPIAN),
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. NOURISSIER),
Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. BELLAMY),
Mme Martine SCHMIT (pouvoir à M. LAMBERT),
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN (pouvoir à M. DURAND),
Mme Géraldine LARDENNOIS,
M. Laurent DELAPORTE,
M. Erik LINQUIER,
Mme Marie DENAISON.

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 22 juin 2015
Nombre de conseillers en exercice : 64

Titre : Budget supplémentaire : décision modificative n°1 du budget principal de Versailles Grand Parc. Exercice 2015.

M. Olivier DELAPORTE, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu les articles L.1612-11 et L.2311-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales;

Vu l'instruction comptable et budgétaire M14 ;

Vu la délibération n°2014-06-36 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 23 juin 2014 relative aux tarifs de la pépinière d'entreprises pour l'année 2015 ;

Vu la délibération n°2015-03-01 du Conseil communautaire de VGP du 31 mars 2015 approuvant le budget primitif 2015 ;

Vu les précédentes délibérations n°2015-06-04 et n°2015-06-05 du Conseil communautaire de VGP du 29 juin 2015 approuvant respectivement le compte administratif 2014 et l'affectation du résultat.

Le budget supplémentaire est la décision modificative n°1 au budget principal 2015 qui permet l'ajustement des crédits et l'inscription de dépenses et de recettes nouvelles. Il intègre également les résultats et les reports de la section d'investissement de l'année précédente (en dépenses et en recettes).

Il intervient après l'adoption :

- du budget primitif 2015, le 31 mars 2015,
- du compte de gestion et du compte administratif 2014, le 29 juin 2015.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le Conseil communautaire a affecté le 29 juin 2015, le résultat dégagé en section de fonctionnement en « report à nouveau » pour 10 980 577,16 €. Ce montant contribue à augmenter l'autofinancement de la section d'investissement.

Les tableaux ci-dessous retracent les reports de crédits 2014, ainsi que l'ensemble des ajustements des recettes et des dépenses de 2015.

Le budget supplémentaire est présenté en suréquilibre. Le surplus de recettes de la section de fonctionnement (5 575 866,26 €) sera affecté ultérieurement pour autofinancer les futurs investissements du mandat.

Les principaux ajustements sont présentés ci-dessous.

1°) Une augmentation des recettes de fonctionnement de 11 152 714,26 €.

La principale recette de fonctionnement inscrite dans le budget supplémentaire est le résultat reporté en fonctionnement (10 980 577,16 €).

Hors résultat reporté, il convient, par ailleurs, d'augmenter légèrement les recettes de fonctionnement (172 137,10 €).

Les principales variations de recettes de fonctionnement portent sur :

- une subvention notifiée par la région Ile-de-France pour la promotion du compostage (114 461,10 €),
- des régularisations portant sur l'exercice 2014 liées à des conventions signées avec certaines communes de l'agglomération : mutualisation et remboursement de charges (70 379 €).

Il est proposé au Conseil communautaire de réduire de 12 703 € la prévision de recettes pour la location des bureaux de la pépinière d'entreprises (sous réserve de l'approbation de l'exonération d'un mois de loyer suite à la panne internet au mois de mars 2015).

Cet incident a fortement perturbé l'activité des entreprises, en particulier dans les relations avec leurs clients. Elles ont alors réclamé un effort commercial substantiel et immédiat.

Les tarifs étant de la compétence de l'assemblée délibérante, il revient au Conseil communautaire de se prononcer sur cette exonération exceptionnelle.

2°) Une augmentation des dépenses de fonctionnement de 1 696 425 €

L'augmentation des dépenses de fonctionnement s'explique par :

- la régularisation des attributions de compensation versées aux communes en 2014 (807 682 €), sous réserve du vote par le Conseil communautaire de la délibération sur les attributions de compensation définitives présentée à cette même séance ;

Cette régularisation s'explique pour partie par l'écart entre les attributions de compensation définitive et les attributions de compensation provisoires de Bougival, La Celle-Saint-Cloud et du Chesnay et pour partie par le supplément d'attribution de compensation dû aux communes de Buc, Jouy-en-Josas, Viroflay et Saint-Cyr-l'École entre le 1er septembre 2014 et le 31 décembre 2014 du fait du détransfert des interventions musicales en milieu scolaire et de la danse et du théâtre hors cursus au 1er septembre 2014.

- la contribution de Versailles Grand Parc au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (+435 048 €) ;

Le montant total du prélèvement (communes + VGP) est conforme à la prévision du BP 2015 (7 041 000 € pour 7 138 265 € notifié). Cependant, la part à la charge de Versailles Grand Parc, dans la répartition de droit commun, s'est révélée plus importante que prévue en raison de la hausse temporaire du coefficient d'intégration fiscale (CIF) en 2015 (23,25% contre 16,87 % en 2014).

- des dépenses exceptionnelles complémentaires (121 403 €) liées à une réévaluation des conséquences de la résiliation du bail du 7 ter rue de la porte de Buc - nécessitant une remise en état d'origine (+84 710 €) de la démolition de la maison du garde-barrière en raison de la présence d'amiante (+25 000 €) - et à la régularisation de la mutualisation au vu de l'activité en 2014 (11 693 €) ;
- des frais d'études pour la Tangentielle Ouest (100 000 €). Un cofinancement avec le Conseil départemental des Yvelines et la SNCF est envisagé ;
- la prise en charge sur l'exercice 2015 de deux années de participation à la ligne 415 (2013 et 2014) alors qu'une seule année avait été prévue au BP (+ 87 000 €) ;
- un complément de dépense de personnel lié à la régularisation de la mutualisation des services de la Ville de Versailles pour 2014 (36 057€) ;
- diverses dépenses (107 435 €) liées à des compléments de prestations informatiques, fluides, formations et entretien courant du patrimoine.

3°) Une augmentation de l'autofinancement de 3 882 223 €.

Les ajustements de recettes et de dépenses de l'exercice 2014 permettent de générer un virement complémentaire vers la section d'investissement à hauteur de 3 882 223 €.

4°) Une augmentation pour l'investissement de 5 109 545 € hors reports 2014.

Le budget supplémentaire réintègre les dépenses d'investissement engagées non mandatées, dénommées « restes à réaliser », constatées par le Président de Versailles Grand Parc au 31 décembre 2014.

Les restes à réaliser de 2014 reportés sur l'exercice 2015 s'élèvent à :

- 14 123 776,98 € pour les dépenses d'investissement
- 1 493 436, 19 € pour les recettes d'investissement

Les restes à réaliser sont financés par l'excédent de fonctionnement constaté au 31 décembre 2014.

Les nouvelles inscriptions budgétaires au titre de l'exercice 2015 sont d'un montant de 5 109 545 €.

En recettes, des crédits supplémentaires sont inscrits (+5 109 545 €) correspondant principalement :

- au virement complémentaire de la section de fonctionnement (3 882 223€),
- à une subvention notifiée par la région Ile-de-France pour l'aménagement d'une piste cyclable à Bailly sur la RD7 (144 817 €),
- à la constitution d'une provision de 235 000 € pour permettre le versement des avances liées aux opérations sans mandat (conf.ci-dessous),
- au remboursement de la consignation (847 505 €) déposée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation quand la Société d'économie mixte patrimoniale (SEM PAT) sera créée.

En dépenses, des crédits supplémentaires sont inscrits (+ 5 109 545 €) pour :

- le versement de subventions et participations (1 348 000 €) ;
- la réalisation de constructions neuves (2 007 000 €) pour répondre aux attentes de la population : vidéoprotection (530 000 €), pistes cyclables (306 000 €), pôle danse (1 000 000 €) et financer les derniers travaux au 6 avenue de Paris (135 000 € + 36 000 € de frais de notaire) ;
- l'acquisition de matériels et de travaux d'entretien dans les bâtiments pour le fonctionnement courant des services (172 040 €) ;
- l'achat de terrains dans le cadre du projet d'Allée Royale (500 000 €) ;
- une provision pour le règlement des avances des opérations sous mandat (235 000 €),
- une consignation (847 505 €) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation de la participation de la SEM PAT en attendant sa création,

Plus précisément, les subventions et participations (1 348 000 €) se décomposent entre :

- un fonds de concours à Bièvres (350 000 €) pour participer au montage financier du projet de Moulin de Vauboyen,
- une enveloppe pour le versement de fonds de concours aux communes installant des bornes Autolib (300 000 €),
- une subvention à l'École des Mines pour l'installation des laboratoires sur le site de Safran sur la commune de Châteaufort (375 000 €),
- une participation pour la protection phonique du pont des Chantiers (228 000 €)
- un complément pour la participation au capital de la future Société d'économie mixte patrimoniale (SEM PAT) de Satory (+ 95 000 €).

Il est prévu deux inscriptions sans impact budgétaire :

- une consignation (847 505 €) auprès de la Caisse des dépôts et consignation de la participation de la SEM PAT en attendant sa création,
- une provision (235 000 €) pour permettre le versement des avances liées aux opérations sous mandat (pistes cyclables et pôle danse à Lully-Vauban). Les avances sont prévues dans le Code des marchés publics et correspondent à 5 % du marché.
Elles sont remboursées quand l'entreprise aura facturé 70% de l'opération

Deux recettes d'investissement de même montant sont inscrites au budget supplémentaire.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire décide, délibère :

- 1) *d'adopter le budget supplémentaire du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour 2015 tel que présenté dans la maquette réglementaire ;*
- 2) *de préciser que le budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est voté par chapitre ;*
- 3) *exonère, à titre exceptionnel, les entreprises de la pépinière du loyer des bureaux, de l'abonnement au téléphone et à internet, dû pour le mois d'avril 2015, en raison de la panne internet survenu au mois de mars 2015.*

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.*

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de suffrages exprimés : 60 (incluant les pouvoirs)

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité absolue des
suffrages exprimés*

*(4 voix contre : M. SIMEONI, M. DURAND, M. VUILLIET et
Mme THIS-SAINT-JEAN).*

Pour le Président,

Par déléation,



Olivier BERTHELOT

Directeur Général des Services

budget supplémentaire année 2015 de VGP

SECTION DE FONCTIONNEMENT							Dépenses	Recettes	Commentaires
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT							5 576 848,00 €	11 152 714,26 €	
Chap.	Article	Fonc.	Gest.	Dest.	Dir.	Dir°			
Chapitre 002 : Report à nouveau								10 980 577,16 €	
002	002	01	C2010				Résultat de fonctionnement reporté	10 980 577,16 €	
TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES SECTION FONCTIONNEMENT							5 576 848,00 €	172 137,10 €	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors virement)							1 694 625,00 €		
Chapitre 011 : Charges de fonctionnement général							162 435,00 €		
011	617	824	C2110	C2110	ETUDTGO		Frais d'études	100 000,00 €	Etude pour la Tangentielle Ouest (cofinancement possible avec le CG78 et la SNCF)
011	617	824	C2110	C2110	ETUDCDT		Frais d'études	11 626,00 €	Enquête publique Contrat de Développement Territorial
011	61521	824	F5100	C2110			Entretien de terrains	41 000,00 €	Aménagement de la parcelle de la maison du garde-barrière (élagage, semis, clôture, voirie)
011	617	824	C2110	C2110			Frais d'études	-45 000,00 €	Frais d'études réalisées par l'Etablissement Public Paris Saclay (transféré sur le 6554)
011	60612	020	F5100	C2000			Energie, chauffage	10 000,00 €	Prévision budgétaire pour les fluides insuffisante
011	611	812	B1300	C2300			Prestations de services	24 000,00 €	Logiciel de facturation de la redevance spéciale acquis en mode Saas (20 k€ prévu initialement en 2183)
011	6228	020	B1300	C2000			Divers	6 000,00 €	Prestations informatiques pour le site internet et le logiciel finances
011	6184	020	B1300	C2000			Formations	8 400,00 €	Complément pour la formation au logiciel finances
011	6135	020	B1300	C2000			Locations mobilières	1 000,00 €	Certificats de sécurité informatiques
011	62875	020, 822	C2010	serv. multiples	MUT		Remboursement de frais aux communes membres du GFP	5 409,00 €	Régularisation de la mutualisation au titre de 2014
Chap. 012 : CHARGES DE PERSONNEL							36 057,00 €		
012	6217	020, 822	C2010		MUT		Personnel affecté par la commune membre du GFP	36 057,00 €	Régularisation de la mutualisation au titre de 2014

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
							Dépenses	Recettes	Commentaires
Chap. 014 : Atténuations de produit							1 242 730,00 €		
014	73925	01	C2010			Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	435 048,00 €		Complément suite à la notification de la Préfecture.
014	73928	01	C2010			Autres reversements de fiscalité	807 682,00 €		Complément pour la régularisations des AC versées en 2014
Chap. 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION							132 000,00 €		
65	657358	815	C2130	C2130		Subvention de fonctionnement aux autres groupements de collectivités	87 000,00 €		Participation financière de la ligne 415 à la CASQY pour l'année 2014. Deux années sont payées sur 2015 (2013 et 2014)
65	6554	824	C2110	C2110		Contribution aux organismes de regroupement	45 000,00 €		Contribution aux études de l'Etablissement Public Paris Saclay (erreur d'imputation au BP 2015)
Chap. 67 : AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES							121 403,00 €		
67	6718	020	C2000	C2000		Autres charges exceptionnelles	84 710,00 €		Complément pour la pénalité de rupture du bail du 7 ter rue de la porte de Buc et la remise en état d'origine
67	6718	824	F5100	C2110		Autres charges exceptionnelles	25 000,00 €		Complément pour la démolition de la maison du garde-barrière en raison de la présence d'amiante
67	673	824	C2010	C2410	MUT	Titres annulés sur exercice antérieur	11 693,00 €		Régularisation de la mutualisation au titre de 2014
Chap. 023 : VIREMENT VERS LA SECTION DE FONCTIONNEMENT							3 882 223,00 €		
023	023	01	C2010			Virement à la section d'investissement	3 882 223,00 €		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								172 137,10 €	
Chap. 74 : Dotations et participations								114 461,10 €	
74	7472	812	C2300	C2300		Participation Région		114 461,10 €	Subvention notifiée de la Région pour la promotion du compostage - partie fonctionnement
Chap. 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE								-12 703,00 €	
75	752	90	C21501	C21501		Revenu des immeubles		-12 703,00 €	Exonération exceptionnelle aux entreprises d'un mois de location de la pépinière suite à la panne d'internet au mois de mars 2015
Chap. 77 : Recettes exceptionnelles								70 379,00 €	
77	773	311	C2200		LOYER	Mandat annulé sur exercice antérieur		14 805,00 €	Trop versé en 2014 à St-Cyr l'Ecole de remboursement de charges liées à l'école de musique
77	773	020	C2010		MUT	Mandat annulé sur exercice antérieur		55 574,00 €	Régularisation de la mutualisation au titre de 2014

budget supplémentaire année 2015 de VGP

SECTION D'INVESTISSEMENT							Dépenses	Recettes	Commentaires
TOTAL ELEMENTS CA 2014							14 123 776,98 €	14 123 776,98 €	
RESULTAT DE CLOTURE									
RAR DEPENSES							14 123 776,98 €	5 165 436,82 €	compte 001
RAR RECETTES								1 493 436,19 €	
AFFECTATION DU RESULTAT								7 464 903,97 €	compte 1068
TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES SECTION D'INVESTISSEMENT							4 262 040,00 €	4 262 040,00 €	
Chap.	Article	Fonc.	Gest.	Dest.	Prog.				
DEPENSES D'INVESTISSEMENT							4 262 040,00 €		
Chapitre 204 : Subventions d'équipement versés							1 253 000,00 €		
204	2041412	824	C2110	C2110	AFONC OM062	Subvention d'équipement versé aux communes membres du GFP	350 000,00 €		Fonds de concours à Bièvres pour le Moulin de Vauboyen
204	2041412	815	C2130	C2130	AFONC OM057	Subvention d'équipement versé aux communes membres du GFP	300 000,00 €		Fonds de concours aux communes installant des bornes autolib
204	204182	90	C21500	C21500	DSUBEX 063	Subvention équipement autres organismes publics	375 000,00 €		Subvention à l'école des Mines pour l'installation des laboratoires à Châteaufort
204	204182	830	C2110	C2110	AAMUR 056	Subvention équipement autres organismes publics	228 000,00 €		Participation à la protection phonique du pont des Chantiers
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles							10 540,00 €		
20	2051	110	B1300	C2400	CANNU EL182	Concessions, brevets, licences	30 540,00 €		Logiciel serveur pour la vidéoprotection
20	2051	812	B1300	C2300	CANNU EL182	Concessions, brevets, licences	-20 000,00 €		Logiciel de facturation de la redevance spéciale acquis en mode Saas (réimputé en 611)
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles							161 500,00 €		
21	2135	812	C2300	C2300	BAMUR 029	Installations générales	3 000,00 €		Travaux d'entretien sur la déchèterie du Chesnay
21	2184	311	C2240	C2240	CANNU EL011	Mobilier	25 000,00 €		Renouvellement du mobilier du CRR de Versailles suite aux
21	2141	90	F5100	C21501	BEQUIE C032	Construction sur sol d'autrui	10 000,00 €		Travaux pépinière d'entreprises : protection anti-pigeon
21	21318	311	F5100	C2240	BCULT0 33	Constructions autres bâtiments publics	100 000,00 €		Compléments pour travaux au CRR de Versailles rue de la
21	2183	812	B1300	C2300	CANNU EL181	Matériel de bureau et informatique	15 000,00 €		Matériel pour le logiciel de facturation de la redevance spéciale
21	2183	311	B1300	C2240	CANNU EL181	Matériel de bureau et informatique	8 500,00 €		Remplacement de copieurs au CRR de Versailles (fin de garantie)
Chapitre 23 : Travaux en cours							235 000,00 €		
23	238	01	C2010				235 000,00 €		Provision pour le versement des avances liées aux opérations de travaux pour compte de tiers (5% du total des
Chapitre 458109 : Opérations sous mandat Pôle Danse							1 000 000,00 €		
458109	458109	311	F5400	C2240	AEQUIC U047	Opération sous mandats Pôle Danse	1 000 000,00 €		Complément pour la construction du Pôle Danse du CRR de Versailles

SECTION D'INVESTISSEMENT							Dépenses	Recettes	Commentaires
Chapitre 458120 : Opérations sous mandat 1ère tranche du plan vélo							306 000,00 €		
458120	458120	822	C2140		ADEPU R041	Opération sous mandat 1ère tranche plan vélo	306 000,00 €		Complément pour le plan vélo
Opération-chapitre n° 0110 : Mise en place de la vidéoprotection							530 000,00 €		
0110	2313	110	C2400		AAMUR 039	Travaux en cours	530 000,00 €		Complément pour la vidéoprotection
Opération-chapitre n° 0412 : 6 avenue de Paris							171 000,00 €		
0412	2115	020	C2000	C2000	DACQC ES148	Terrains bâtis	36 000,00 €		Frais de notaire lié à l'acquisition du 6 avenue de Paris en décembre 2014
0412	2313	2313	F5400	C2000	ABATPU B148	Travaux en cours	135 000,00 €		Complément derniers travaux du 6 avenue de Paris (clé, signalétique, stores, acoustique, solde des marchés)
Opération-chapitre n° 0612 : Allée royale de Villepreux							500 000,00 €		
0612	2115	824	C2110	C2110	ADEPU R044	Terrains bâtis	500 000,00 €		Acquisition des terrains de Marly situés sur Saint-Cyr dans le cadre du projet d'Allée Royale
Chapitre 26 : Participations, créances rattachées à des participations							95 000,00 €		
26	261	90	C21500	C21500	AEQUIE CO054	Titres et participations	95 000,00 €		Complément pour la participation à la SEM PAT Satory
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors virement)								379 817,00 €	
Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues								144 817,00 €	
13	1312	822	C2140			Subvention d'équipement de la Région reçue	144 817,00 €		Subvention notifiée par la Région pour l'aménagement d'une piste cyclable à Bailly sur la RD 7 (300 k€ de dépense inscrite au BP 2015)
Chapitre 23 : Travaux en cours								235 000,00 €	
23	238	01	C2010				235 000,00 €		Provision pour le remboursement des avances liées aux opérations de travaux pour compte de tiers (5%
Chapitre 021 : VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT								3 882 223,00 €	
021	021	01	C2010			Virement de la section de fonctionnement	3 882 223,00 €		